

Loi sur l'assurance-chômage

Je suis arrivé ici il y a une quinzaine de jours, ayant encore à la mémoire les conversations toutes récentes avec mes collègues, convaincu que je devais voter contre ce bill; mais je dois vous avouer que j'ai hésité et que j'ai été tenté. J'ai écouté ce qu'a dit l'honorable député de Verdun (M. Mackasey). Nous le connaissons tous sous l'aspect d'un homme charitable, doué d'une véritable compréhension humaine et touché de compassion en présence d'autres êtres moins fortunés que lui-même. D'autre part, monsieur l'Orateur, c'est un orateur possédant des dons de persuasion remarquables. Tandis que je l'écoutais, le vieux tentateur de Verdun à la voix d'or m'a conduit sur le sommet de la montagne d'où il m'a fait voir tout ce qui nous entourait et j'avoue avoir été un peu tenté.

• (2010)

J'ai déclaré à mes collègues: «Après avoir entendu le député de Verdun, celui qui fut le ministre responsable avant d'être rejeté de ses collègues à cause de son profond sens d'humanisme, je ne trouve pas facile de voter contre le bill.» On m'a alors dit: «Votez contre. Le bill sera alors porté devant le comité et vous aurez à ce moment-là la possibilité de découvrir tout ce que vous voulez savoir sur le sujet.» C'est ce que j'ai fait; le front courbé, j'ai voté contre le bill. Je me suis senti malheureux au moment où je l'ai fait, mais j'ai cru bon de suivre les conseils de ceux qui avaient plus d'expérience que moi et par la suite, le comité a été saisi du bill.

C'est alors, monsieur l'Orateur, que s'est trouvée étalée devant nous toute l'histoire sordide, le triste récit de la façon dont le présent gouvernement avait délibérément trompé la population du Canada juste avant la campagne électorale sur les faits réels du chômage. Ce que le gouvernement avait créé délibérément, c'était le chômage même, dont il a probablement su tirer profit à ce moment-là. Je compris alors, clairement la façon dont ils essayaient de dissimuler des procédés que l'un des hommes les plus remarquables du pays, l'Auditeur général, avait reconnus comme des procédés dont la justice lui semblait douteuse et qu'il considérait comme uniques dans ses connaissances de l'histoire parlementaire. Cette singularité l'avait frappé à un point tel qu'il avait fait appel à une autre opinion juridique pour s'assurer si les initiatives du gouvernement étaient conformes à la loi.

Quant à l'ancien ministre, le député de Verdun, je regrette qu'il n'ait pas été ici cinq minutes plus tôt lorsque je lui ai rendu hommage et fait son éloge . . .

M. Roy (Timmins): Jusqu'au moment où vous l'avez poignardé dans le dos.

M. Reilly: Le député parle de poignards dans le dos. C'est une chose merveilleuse d'entendre un libéral s'exprimer ainsi au sujet du député de Verdun.

Des voix: Quelle honte!

M. Reilly: Si j'avais embauché le député qui s'est interposé, comme le bouffon de la farce, monsieur l'Orateur, je lui donnerais tout de suite son dû, car il a fait en un jour le travail d'une semaine. Mais il y a plus encore.

Je veux ramener les députés un peu en arrière, lorsqu'en 1969, tout ce fouillis a commencé et leur faire connaître ce qui s'est passé depuis. Certains membres du gouvernement ont essayé, de concert avec celui qui est certainement leur porte-parole le plus éloquent, c'est-à-dire le député de Verdun, de persuader les gens que parce que, depuis les débuts, nous nous sommes opposés à des mesures qui étaient nettement illégales, frauduleuses et

[M. Reilly.]

nettement évasives, nous nous sommes en quelque sorte rangés avec toute notre puissance contre les pauvres, les malheureux et les démunis.

Si quelqu'un de ce côté-là de la Chambre a des doutes au sujet de notre position ou si quelqu'un de mes amis, benêts et accommodants de l'autre bout de la Chambre a des doutes au sujet de notre position, qu'il nous apporte un bill de subsides pour l'argent dont le gouvernement a besoin et nous l'adopterons en troisième lecture dès ce soir. Ils ne le feront pas, monsieur l'Orateur, car ce serait là admettre qu'ils étaient dans l'erreur—they étaient dans l'erreur dès le début, ils l'ont toujours été depuis et ils le sont toujours; admettre qu'ils peuvent faire erreur est quelque chose que les libéraux ne font jamais. Je le répète, au cas où, à l'instar de l'honorable député, d'autres représentants du peuple ne m'auraient pas entendu la première fois: déposez un bill de subsides et il franchira les trois étapes.

M. Baldwin: Aussi longtemps qu'on ne fera pas appel à des ordinateurs pour en dévoiler les montants.

M. Reilly: Permettez-moi de retourner à 1969, au jour où le premier ministre (M. Trudeau) a dit aux reporters braquant sur lui leurs microphones et tenant en mains bloc-notes et crayons, qu'il avait déniché l'ennemi de notre société, l'inflation, et qu'il se proposait de faire quelque chose pour les vieux citoyens, les pauvres, les gens à revenus fixes, les retraités et tous ceux qui lui tenaient à cœur, somme toute, tous les miséreux. La même année, le Conseil économique du Canada le prévenait que, s'il empruntait la voie sur laquelle il annonçait qu'il allait s'engager, il devrait s'attendre à deux choses: en premier lieu, le taux de chômage allait être plus élevé que celui qui existait alors, et ce n'était pas une perspective très réjouissante en 1969 et, en deuxième lieu, l'inflation n'en serait nullement jugulée. Il n'en a pas moins continué son chemin, déclarant qu'il n'y avait pas matière à inquiétude même si le taux de chômage pouvait atteindre 6 p. 100. C'est ce qu'il a dit aux journalistes et à la télévision, monsieur l'Orateur.

A la réflexion, je dois conclure qu'il est bon que le premier ministre n'ait pas eu peur du chiffre de 6 p. 100. Autrement il aurait passé une bonne partie des deux années suivantes à se cacher étant donné que nous avons eu un chômage de 6 p. 100 la plupart du temps.

Nous savons quelle était son inquiétude quand le député de Gander-Twilligate (M. Lundrigan) ne se lassait pas de demander, jour après jour, si le gouvernement fini avait des plans pour répondre au chômage qu'il avait créé. Nous savons bien ce que le premier ministre a riposté. Nous savons ce qu'il a dit à un groupe de chômeurs sur la colline, monsieur l'Orateur. Je ne répéterai pas ces termes. Tout ce que je puis dire c'est que Marie-Antoinette, à son époque, a fait la même invitation aux foules mécontentes. Elle a été un peu plus éloquente que le premier ministre, mais l'effet est le même.

Puis, en 1970 et 1971, le chômage a effectivement atteint 6 p. 100, pour continuer à monter. Un demi-million de Canadiens étaient sans travail, mais le gouvernement s'obstinait. On nous disait alors qu'on avait jugulé l'inflation. Je me rappelle que c'était à l'époque de Noël. Nous savons tous la suite qu'a eue cette prédiction. En 1971, le gouvernement avait la solution à tous ces problèmes: c'était la nouvelle loi sur l'assurance-chômage.